



Rapport de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire

Résumé de réunion établi par des membres de la Commission permanente

1. Le Directeur général a l'honneur de transmettre ci-après au Conseil exécutif à sa cent cinquante-neuvième session le rapport présenté par des membres de la Commission permanente à l'issue de la huitième réunion de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire (voir l'annexe).

Mesures à prendre par le Conseil exécutif

2. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

Annexe

Rapport de la réunion

Résumé de réunion établi par les membres de la Commission permanente

1. La huitième et dernière réunion de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire (la « Commission permanente ») s'est tenue selon des modalités hybrides les 14 et 15 avril 2026. La Présidente de la Commission permanente, la D^{re} Alejandra Pizarro Ibáñez (Chili), qui a présidé la réunion, a souhaité la bienvenue aux membres dans son allocution liminaire. Les participantes et participants ont examiné les points suivants de l'ordre du jour : point 1. Ouverture de la réunion ; point 2. Adoption de l'ordre du jour ; point 3. Point sur les urgences de santé publique de portée internationale en cours ; et point 4. Renforcement et supervision du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire. La réunion a ensuite été suspendue. Une reprise de la réunion a eu lieu le 7 mai pour traiter le point 5. Rapport de la réunion et le point 6. Clôture de la réunion. La reprise de la réunion a été présidée par le Vice-Président de la Commission permanente, le D^r Pierre Somse (République centrafricaine).
2. Le D^r Chikwe Ihekweazu (Directeur exécutif du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire) a assuré en ligne l'ouverture de la réunion, au cours de laquelle il a souhaité la bienvenue aux membres de la Commission permanente et les a remerciés pour les importants travaux réalisés depuis la création de la Commission en 2022. Revenant sur les principales étapes des dernières années, il a souligné que l'avenir de la santé mondiale reposait sur le renforcement des capacités nationales et locales. Il a conclu en soulignant la priorité commune de poursuivre l'élan visant à renforcer l'impact au niveau des pays, à approfondir la collaboration et à garantir que les engagements mondiaux se traduisent en actions.
3. Le Président a présenté l'ordre du jour, qui a été adopté.
4. Le Secrétariat a fourni un rapport¹ sur l'actuelle urgence de santé publique de portée internationale liée à poliomyélite et a fait un exposé détaillé sur l'évolution récente de la situation.
5. La Commission permanente a remercié le Secrétariat pour l'exposé et a pris note du rapport.
6. Le Secrétariat a présenté trois rapports relatifs au point de l'ordre du jour sur le renforcement et la supervision du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, dont un point sur le renforcement de la prévention, de la préparation, de la riposte et de la résilience face aux urgences sanitaires,² un rapport sur la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,³ et un point sur la riposte aux principales urgences sanitaires en cours.⁴ La Commission permanente a pris note des rapports portant sur le renforcement de la prévention, de la préparation, de la riposte et de la résilience face aux urgences sanitaires et sur la riposte aux principales urgences sanitaires en cours.

¹ Document EB/SCHPEPPR/8/2.

² Document EB/SCHPEPPR/8/3.

³ Document EB/SCHPEPPR/8/4.

⁴ Document EB/SCHPEPPR/8/5.

7. En ce qui concerne le rapport sur la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, les membres de la Commission ont exprimé leur soutien à l'intervention humanitaire de l'OMS et ont appelé au strict respect du cessez-le-feu, ainsi qu'au respect du droit international humanitaire. L'accent a également été mis sur la nécessité de veiller à un accès humanitaire durable, à l'accès aux services de santé, à l'intensification des évacuations médicales, ainsi qu'au relèvement des systèmes de santé et à l'allocation de ressources suffisantes. Des préoccupations ont été soulevées concernant certains passages du rapport, notamment les suivants : les deux dernières phrases du paragraphe 2 du rapport ; la présentation agrégée des données depuis le 7 octobre 2023 ; la référence à la coordination avec les autorités compétentes sans que celles-ci soient nommées spécifiquement au paragraphe 14 ; et le libellé relatif au cessez-le-feu « respecté par toutes les parties » au paragraphe 21. Il a également été recommandé que ces préoccupations émises par les États Membres soient prises en compte dans tous les rapports futurs de l'OMS sur la Palestine. La Commission a pris note du rapport, tout en notant les préoccupations mentionnées ci-dessus.

8. La Commission permanente a examiné et adopté le rapport de la réunion. La réunion a été clôturée.
